

M. Clohars.

Monsieur

Fouesnant 22 Pluviose An 12 = 12 Fev. 1804.



Fouesnant

- enquête an 12

- chapelle 1706

- chapelle, presbytère 1813

- état de biens

1809

est S. Pierre.

de communicants.

certains sous la

Sont M. M

nommés ex Deffus
ont de M. Boyer.

Sicre de Sines.
Février 1748; Promu
à Braspard
François

et S. Pierre en

Sauvages M.
48, et ordonné
à S. Pierre et cap

(Fouesnant) Sont

fouesnant 22 Pluviose An 12 = 12 fév. 1804.

M. Clohars. Monsieur



- 1° Le Patron de l'Eglise Paroissiale de Fouesnant est J.
- 2° il y a en cette Paroisse trois mille Ames, et deux mille communicants.
- 3° quatre Prêtres pour les Agikants sont absolument nécessaires sous la
Défense
- 4° Les Vicaires désignés jusqu'ici par l'autorité légitime sont M. M.
Sizun et Trouboul.
- 5° Je Desire sous Vicaires des deux ecclésiastiques nommés cy dessus
et de plus un autre que M. Lésique auroit la Bonté de M'envoyer.
- 6 Nos Noms et Prénoms sont 1° Guillaume Marie Pierre de Siner
Né sous la Paroisse de St. Mathieu quimper le 16 février 1748; Promu
au Sacerdoce le 4 Avril 1772. 2° Officier Sizun né à Braspard
Le Mars 1751. Prêtre Le Mars 1781, 3° François
Trouboul 4e en la Paroisse de querrien 1755, et Prêtre en
Mars 1782.
Nous Avons de plus sous cette commune Jean Saouanes Né
sous la Paroisse de Beuzec cap Sizun en 1748, et ordonné
Prêtre en
et Mathurin Le Gall Né à Remeurit cap
en 1742 et Prêtre en 1768.
- 7° Pour les Desservants des Succursales de ce canton (Fouesnant) sont

Atteus Porter, l'accepte celui de Mohar Soucman.

8°. outre l'Eglise Paroissiale Nous Avons dans cette commune l'Eglise
De la forest Ancienne Trêve de cette Paroisse à laquelle on a
Annexé l'ancienne Paroisse de Locamand qui est Disponible, et en
un bras de dévotion et de sûreté, qu'il est urgent d'ériger en Desserte
ou en l'Eglise de Secours sous Procureur l'Instruction des Enfants,
et la Messe aux fideles trop éloignés de l'Eglise Paroissiale.

J'ai l'honneur d'être Avec Respect
Messieurs

Vos très humble, et très obéissant Serviteur
Le Sieur Curé de Soucman.

1
Nous Soussignés Maire de la commune de Fouesnant, ^{„ nous} le [„] curé de la dite
Paroisse certifions qu'outre L'Eglise Paroissiale il y a Dans cette commune
L'ancienne Eglise Trésorière de la forêt, à laquelle se trouve Annexée la ex
d'ant Paroisse de Locamand, Eglise disponible, et dans un état de décadence,
et de sûreté convenables qu'il est urgent d'ériger en Dectete, ou en Eglise de Secours,
pour Procureur L'instruction des Enfants, et la Messe Les dimanches, aux fides
trop éloignés de L'Eglise Principale.



Maire.

Le Digne Curé de Fouesnant



✓
Monsieur



Les églises de la Commune de Fouesnant ^{nécessaires} au culte et qui sont en bonne réparation, sont: l'église de saint pierre de Fouesnant avec son cimetière ^{religieux} et ses plantations: l'église de notre dame de la forêt avec son cimetière et ses plantations: l'église de Ste anne de Fouesnant avec son cimetière et ses plantations, l'église de notre dame de K Bader avec son cimetière et ses plantations.

Le presbytère à un grand tiers de lieue du Bourg est en réparation, mais ne peut servir au curé à cause de la grande distance de toutes les églises de la paroisse. agréer les sentiments de respect et d'obéissance que vous a voués

Monsieur

Fouesnant 23 février
1806

votre très humble et très obéissant
serviteur. Sig. Curé d'office
de Fouesnant

P. S. toutes les églises appartiennent à la Commune, il y a d'autres chapelles mais vendues.



Fouesnant 24 juillet 1809

Monsieur et respectable confrère

vous êtes sûrement mécontents de pareille négligence,
H. L., mais cet oubli bien involontaire si j'en ai pas
plutôt répondu aux demandes que m'ont l'évêque m'a
fait l'honneur de m'adresser. j'y réponds illico à
présent que j'ai trouvé ma lettre

Les chapelles inventuées de la paroisse de Fouesnant
sont: 1° Ste anne de Fouesnant. 2° notre dame
de St Bader. 3° Succursale notre dame de la forêt
toutes ces chapelles sont utiles au culte.

recevoir mes excuses et me croire Con et major
afecto

Señor querido

Su Capellán que Le B. L. n

M. J. M. Curé de
Fouesnant

✓ Réponse à la lettre que m^{gr} Lévêque de Quimper
me fit l'honneur de me faire adresser le 30 mai 1809

Monsieur

La paroisse de Fouesnant a un presbytère appartenant
à la Commune, mais à une si grande distance du bourg
qu'il est impossible que le Curé y réside. Le presbytère
est affermé par m^r le maire à certains particuliers
dont il perçoit le loyer sans en rendre aucun compte
ni à la fabrique ni à m^r le Curé: m^r le Curé paye
seul son logement et ne reçoit rien pour cet objet.

Les m^{rs} desservants du Canton de Fouesnant ont eux
mêmes répondu à ces questions. J. M. Curé de Fouesnant

24 juillet 1809



Foussnant 17 mars 1818



Monsieur

Les chapelles nécessaires au culte dans la commune
de Foussnant (chef lieu du Canton) sont :

- 1° la chapelle de sainte anne de foussnant
- 2° la chapelle de notre dame de St Bader de foussnant
- 3° la chapelle de notre dame de la forêt universale éte
de foussnant.

Recevez l'assurance de mon Respect

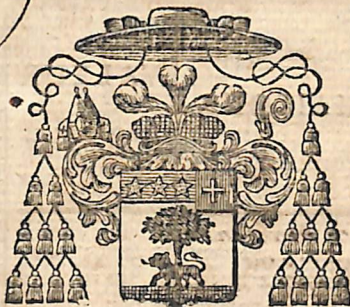
Monsieur

voire / *signé* curé
de foussnant

je ne parle pas de pleuvin, et de clohar foussnant qui ont
été défectes et qui sont, à ce que je crois, supprimées.

Quésnant

Quimper, le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens, pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspondre, avec promptitude, aux vœux bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques

De la paroisse de Fouesnant
des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDACTIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
Fouesnant	0	une maison cy-devant presbytère, avec un petit jardin des dépendances ont été vendues. la maison offer- mée aux doyenniers, ne pouvant servir au curé à cause de la grande distan- ce de l'église paroissiale,		0	0	0	2 francs annuellement	0	2. ^{fr}	il y avait avant la révolution quelques autres fondations que l'on desservait, qui ont été omises pendant le temps; dont on n'osait parler pen- dant ces temps malheureux. les titres sont perdus, une loi nouvelle seule, pourrait peut-être en faire revivre la perception et la desserte, ainsi que de quelques constitués perdus quant au principal et à la rente